

DEPARTEMENT  
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026\_39

Envoyé en préfecture le 08/06/2026

Reçu en préfecture le 08/06/2026

Publié le

ID : 030-213000201-20260605-D2026\_39-DE

S<sup>2</sup>LOW

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	16

Date de la convocation :  
28/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 5 juin à 18 heures 30,  
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame  
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Date de l'affichage :  
28/05/2026

**Présents :** Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Philippe Baillot, Véronique Boniface, Christian Carteyrade, Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Karine Dupont, Léna Foulon, Carine Hanna, Fabian Herrero, Didier Lebois, Kati Moulet, Philippe Tranchant, Tricou Sébastien, Laurent Michel.

**Procurations** Mme Alexie DOMINGUEZ donne procuration à M. Sébastien TRICOU  
Mme Isabelle Pinon donne procuration à M. TRANCHANT Philippe  
M. Gael SANTUCCI donne procuration à M. André BRUNDU

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Kati MOULET

**Délibération n°D2026\_39: Désignation de deux membres du conseil municipal pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des charges Transférées (CLECT)**

Monsieur le Maire indique que par une délibération en date du 6 mai 2026, le Conseil de Communauté de la CCPC a approuvé la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC), ainsi que les modalités de sa composition, et ce, pour le mandat en cours.

Celle-ci a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à la Communauté de Communes de Petite Camargue lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La composition de la CLETC est fixée à cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ; chaque Conseil municipal désignant en son sein un membre titulaire et un membre suppléant.

Il est donc proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation des délégués appelés à siéger à la CLETC de la manière suivante : un membre titulaire (Maire de la Commune) et un membre suppléant (1 Elu du conseil municipal).

Monsieur Christian Carteyrade est candidat pour figurer en tant que suppléant au sein de ladite commission.

**Sont désignés : Monsieur André Brundu Titulaire et Monsieur Christian Carteyrade Suppléant**

**LE CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité**

Le secrétaire de séance

*Peuler*

Le Maire, André BRUNDU

